

Universités populaires : le programme à la loupe

Cahier #6 : le progrès humain

Ce cahier est un document de travail à l'attention des insoumis·e·s souhaitant approfondir leurs connaissances du programme l'Avenir en Commun.

Pour utiliser ce cahier de formation au mieux, vous pouvez vous reporter aux conseils du mode d'emploi des séances « Le Programme à la loupe » des universités populaires de la France Insoumise : https://avenirencommun.fr/univpop_programme/.

Vous pouvez utiliser, selon l'organisation de vos séances dans les groupes d'appui, un ou plusieurs modules du cahier ci-dessous. N'hésitez pas à compléter vos séances avec vos propres ressources. Ne cherchez pas forcément à tout faire d'un coup, piochez dans ce qui semble le plus pertinent.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ mardi 17 janvier : séance 1 – la 6e République
- ✓ mardi 17 janvier : séance 2 – l'urgence sociale
- ✓ mardi 14 février : séance 3 – la planification écologique
- ✓ jeudi 2 mars : séance 4 – l'Europe
- ✓ mardi 14 mars : séance 5 – géopolitique
- ✓ **mardi 28 mars : séance 6 – le progrès humain**
- mardi 11 avril : séance 7 – les nouvelles frontières

Certaines parties sont à compléter par le ou la formateur·trice quand il ou elle prépare sa séance. Les autres sont à faire avec les participant·e·s lors de la séance. Ces indications constituent des suggestions mais n'hésitez pas à vous approprier ce cahier et à le remplir à votre guise.

Introduction de la séance : le progrès humain

Questions de préparation

Ces questions sont destinées à guider le/la formateur-trice dans sa présentation, afin de cerner les principaux enjeux du sujet.

Un peu de philo !

La notion de progrès renvoie habituellement à l'idée que quelque chose augmente en quantité de façon continue et linéaire, par exemple, le progrès des sciences, le progrès technologique. Le « Progrès », lui serait l'idée que la totalité des réalités humaines (scientifique, technique, mais aussi moral) est une notion qui prend de l'importance à la fin du XVIII^e et tout au long du XIX^e siècles. On imagine que l'humanité est en progrès constant et définitif. Hélas, le XX^e siècle prouve bien le contraire : le progrès technique peut également signifier le progrès dans l'art de tuer de façon industrielle, ce qui constitue difficilement un progrès général de l'humanité. La notion de progrès doit donc être nuancée : il ne s'agit pas de dire que rien ne progresse jamais, et que tout est équivalent (auquel cas, à quoi bon lutter pour le « progrès social » ?), ni non plus prétendre qu'il existerait un progrès absolu (le « progrès » technique serait toujours une bonne chose). En fait, le progrès ne peut se mesurer que relativement à un critère. *L'Avenir en commun* retient « humain » comme critère de progrès : un progrès n'est réellement un progrès que s'il améliore les conditions de vie des hommes, s'il permet aux individus comme à la société de progresser en humanité.

De quoi s'agit-il ? Quels critères précis retenez-vous pour évaluer le progrès humain ? À vous de jouer !

- *Qu'est-ce que le progrès humain ?*

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Quels critères précis aimerions-nous voir utilisés pour évaluer le progrès humain ?

Questions pièges

- La croissance économique est un critère objectif, n'est-ce pas un meilleur critère que l'idée floue du « progrès humain » ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

Zoom sur la santé

Intervenant : Frédéric Pierru

La Sécurité sociale est le mode de financement des dépenses de santé le plus efficient et le plus égalitaire. Plus efficient car le coût de gestion des « complémentaires santé » – composées de trois acteurs : les mutuelles et les institutions de prévoyance, toutes deux à but non lucratif, les assureurs, à but lucratif – ont des coûts de gestion et de marketing compris entre 20 et 25% des primes versées ; pour la Sécurité sociale, les coûts de gestion représentent 6% seulement. Plus égalitaire, en raison du principe fondamental de la Sécurité sociale : « chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Les cotisations sociales sont proportionnelles aux revenus là où les primes versées aux complémentaires santé sont de plus en plus souvent fonction de l'âge et des charges de famille. De fait, le coût d'acquisition d'une complémentaire santé représente 10% du revenu des ménages les plus modestes, contre 3% de celui des plus aisés. Le financement des dépenses de santé est donc socialement régressif. A cette redistribution sociale à rebours effectuée par les complémentaires, il faut ajouter les grandes inégalités dans la qualité des contrats que celles-ci proposent. Les contrats souscrits à titre individuel, de même que les contrats proposés par les PME, proposent des couvertures médiocres ou passables, là où les contrats collectifs proposés par les grandes entreprises aux cadres sont généreux... Enfin, il est illogique d'avoir deux financeurs pour un même soin, par exemple la « Sécu » et une mutuelle. Cela double les coûts de gestion, soit deux fois 7 milliards d'euros.

C'est la raison pour laquelle la France Insoumise propose de supprimer le marché dysfonctionnel de la complémentaires santé pour aller vers une Sécurité sociale prenant à 100% les soins jugés à la fois médicalement utiles et que la collectivité estime relever de l'universalité d'accès. Cette mesure est complètement finançable à coût constant. Les primes aux complémentaires santé seront converties en cotisations sociales. Il restera 16.5 milliards d'euros à trouver qu'il est facile à dégager par des économies :

- ✓ Suppression du doublon de 7 milliards de coûts de gestion et de marketing des complémentaires ;
- ✓ 3 milliards d'euros d'économie sur le médicament ;
- ✓ 8 milliards d'économies en supprimant les dépassements d'honoraires et en étant plus strict dans la régulation de certains tarifs abusifs (dentaire, optique, audioprothèse).

Le compte est plus que bon (18 milliards contre 16.5 à trouver) !

1) Partie présentée par le/a formateur-trice en s'appuyant sur l'intervention des universités populaires

L'instauration d'une Sécurité sociale prenant en charge les soins à hauteur de 100% est-elle un objectif irréaliste sur le plan budgétaire et politique ?

Question directrice à laquelle la présentation peut répondre

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Les mutuelles et la Sécu, est-ce la même chose ?
- Le « 100% Sécu » va-t-il faire exploser les prélèvements obligatoires ?
- Que vont devenir les salariés des mutuelles ?

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux.

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Frédéric Pierru :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Questions du public

Notez ici les questions qui vous semblent les plus intéressantes auxquelles vous pourriez répondre

Question 1 :

Question 2 :

2) Partie à faire avec les participant-e-s

Questions pièges

Ces questions servent à réfléchir collectivement à comment répondre à des questions délicates qui pourraient nous être posées

- La France Insoumise privilégie-t-elle la cotisation sociale ou l'impôt, via la CSG, pour financer les dépenses de santé ?
- Le 100% Sécu signifie-t-il que la Sécurité sociale va prendre en charge tous les soins, voire les médecines alternatives ou les cures thermales ? N'y a-t-il pas une limite au périmètre de la solidarité en matière de soins et de santé ?
- Le 100% Sécu va-t-il déresponsabiliser les assurés sociaux en instaurant la « gratuité » des soins ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

Quiz

Retrouvez les réponses au bas du document.

- Pourquoi la Sécu est supérieure aux mutuelles pour financer les dépenses de santé ?
- Quel pays montre que le marché dans la santé est à la fois très coûteux et très inégalitaire ?

Zoom sur la culture

Intervenante : Danièle Atala

L'éducation artistique et culturelle : objectifs et moyens

Elle répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
- développer et renforcer leur pratique artistique ;
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

Elle nécessite l'intervention d'artistes, d'enseignant·e·s spécialisé·e·s, l'accès à des établissements culturels. Nous souhaitons faire de l'éducation artistique et culturelle une vraie priorité de la maternelle à l'université jusqu'en entreprise.

Mécénat : niches fiscales et intrusion dans les conseils d'administration des établissements culturels

Les versements faits dans le cadre du mécénat ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant. Une entreprise qui fait un versement à l'État pour lui permettre d'acquérir un trésor national bénéficie d'une réduction d'impôt de 90 %. Si elle fait une acquisition pour son propre compte, elle peut déduire 40 % de sa dépense. Une grande partie de ces généreux dons sont donc en fait payés par les contribuables. De plus les représentants des entreprises "mécènes" dans les conseils d'administration des établissements culturels influencent les programmations, les acquisitions qui servent leurs intérêts. Quelques personnalités, du fait de leur richesse, accaparent la culture de notre pays, la rendent inaccessible, en font l'accessoire de stratégies commerciales privées. Nous n'interdirons pas le mécénat nous abrogerons les niches fiscales à l'avantage des mécènes et les autres règles sur mesure faites au profit des fondations privées telles que la fondation Pinault ou la fondation Louis Vuitton.

Régime des Intermittents - accord du 28 avril 2016

Les intermittent·e·s du spectacle font l'objet de règles spécifiques d'indemnisation du chômage, définies par deux annexes au règlement général de l'Assurance chômage.

- L'annexe 8 recouvre les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle
- L'annexe 10 recouvre les artistes du spectacle.

Suite à l'accord conclu par les organisations patronales et syndicales du spectacle le 28 avril 2016, une nouvelle réglementation s'applique à compter du 1^{er} août 2016. Nous voulons pérenniser le régime des intermittents sur la base de cet accord qui garantit la liberté de création de celles ou ceux qui y cotisent.

Le droit d'auteur, domaine public, « domaine public commun »

Le droit d'auteur est composé de deux types de droits :

- le droit moral qui reconnaît notamment à l'auteur la paternité de l'œuvre et le respect de son intégrité en France, il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible ;
- les droits patrimoniaux, qui confèrent un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre, pour une durée de 70 ans au terme de laquelle l'œuvre entre dans le « domaine public ».

Cette taxe est obligatoire et versée à des sociétés de gestion de droit (par exemple, la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique SACEM, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques SACD ou la Société Civile des Auteurs Multimédia SCAM. Ces sociétés collectent et reversent la redevance aux auteurs de leur vivant puis à leurs « ayants-droits ».

Une fois cette période de 70 ans écoulée, l'œuvre est dite « libre de droits », elle tombe dans le domaine public et donc son interprétation ou sa reproduction est gratuite. Doit néanmoins être respecté le droit moral de l'auteur au respect de l'intégrité de son œuvre : il est ainsi interdit de la modifier.

La France insoumise propose d'instituer un domaine public-commun constitué des oeuvres qui ne sont plus soumises à droit d'auteur (durée après le décès de l'auteur à déterminer avec les parties prenantes) afin de participer au financement de la sécurité sociale pour les artistes précaires.

Notre budget culture : 1% du PIB

1 % du PIB (produit intérieur brut), soit plus de 20 milliards d'euros, pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics culturels.

Actuellement le budget de la culture est de 1% du budget de l'état soit 7,1 milliards d'euros dont la moitié pour le ministère de la culture.

Cette progression ambitieuse s'échelonne sur plusieurs années. Elle permettra en particulier de :

- rétablir les crédits supprimés ces dernières années, après un réexamen de toutes les filières, sur tout le territoire et vis-à-vis de l'ensemble des collectivités locales ;
- financer les mesures présentées dans le livret.

1) Partie présentée par le/a formateur-trice en s'appuyant sur l'intervention des universités populaires

Qu'est-ce qui fait que le dynamisme culturel participe au progrès d'une société ?

Question directrice à laquelle la présentation peut répondre

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Quelles sont les mesures que vous proposez pour améliorer le maillage du territoire en

- équipement culturel ?
- Quels moyens doivent être alloués à la culture pour atteindre son ambition ?

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux.

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Danièle Atala :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Questions du public

Notez ici les questions qui vous semblent les plus intéressantes auxquelles vous pourriez répondre

Question 1 :

Question 2 :

2) Partie à faire avec les participant·e·s

Questions pièges

La France insoumise

ilm2017.fr

Ces questions servent à réfléchir collectivement à comment répondre à des questions délicates qui pourraient nous être posées

- Que comptez-vous faire contre la disparition des libraires en centre ville ?
- Vous souhaitez féminiser les postes de direction des établissements culturels, comment ?
- Vous souhaitez étendre le régime des intermittents aux professions artistiques précaires, pensez-vous l'appliquer aux artistes-peintres ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

Zoom sur l'éducation

Intervenant : Paul Vannier

L'École est en danger. Les conditions de vie et de travail s'y sont dégradées. Les inégalités entre les élèves n'y sont pas résorbées. La formation des futur.e.s citoyen.ne.s autonomes est menacée par l'influence de toute sorte de groupe d'intérêt. Les gouvernements successifs ont organisé et administré la pénurie pour pouvoir accuser l'École et ses personnels de tous les maux. Au rebours de ces politiques, il fut réaffirmer les missions de l'École et lui donner les moyens de les accomplir.

Une École de l'égalité : Pour lutter contre les inégalités, le premier principe est de mettre la gratuité au cœur de l'École : en plus des cours, le transport, la cantine, le matériel doivent être gratuits.

L'égalité exige également que tous les enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité sur le territoire : il faut donc mettre fin à la désertification scolaire, abroger la réforme des rythmes scolaires à cause de laquelle 40 % des familles doivent désormais payer les activités périscolaires et la réforme du collège qui conduit à des disparités dans l'organisation des enseignements, au point que la continuité du service public n'est plus respectée.

Une École de l'émancipation : L'égalité est la condition de l'émancipation, le véritable objectif de l'École de la République. La transmission. Pour former des citoyens autonomes, il faut soustraire les enfants à l'influence des groupes de pression et faire respecter la laïcité. *Microsoft*, ni aucun autre ne doit pouvoir utiliser les enfants comme une clientèle captive. De même l'argent public ne doit pas servir à financer l'enseignement privée qui prospère grâce une concurrence déloyale. La France insoumise fera respecter le principe « argent public à l'école publique » en abrogeant les lois Carle et Debré.

Enfin, l'École doit donner les moyens aux élèves d'apprendre à être citoyens, en les inscrivant sur les listes électorales dès 16 ans, en dispensant des enseignements, de SES dès la seconde, de droit du travail dans le cadre de l'EMC, ou de philosophie en terminale professionnelle.

Une École où il fait bon vivre et travailler : Pour bien vivre à l'École, encore faut-il avoir du temps. Nos proposerons d'étendre l'obligation d'instruction de 3 à 18 ans, afin notamment de permettre aux plus jeunes de s'approprier le fonctionnement de l'école. Les bâtiments qui accueillent les élèves devront retrouver une taille humaine, raison pour laquelle nous prévoyons de lancer un plan de construction de 1000 établissements. La cantine devra fournir une alimentation saine : le « bio » sera généralisé.

La reconnaissance de l'expertise enseignante : L'École a durement pâti de l'austérité. Le niveau de vie de ses personnels s'est dégradé. La France insoumise revalorisera leur salaire très significativement. C'est une condition pour faire le recrutement massif nécessaire et parvenir à un taux d'encadrement des enfants satisfaisants, alors qu'il n'a cessé de baisser en dix ans. Ce recrutement sera d'ailleurs facilité par le « pré-recrutement », la possibilité donnée dès la terminale de bénéficier d'une formation rémunérée pour passer les concours de l'enseignement. Enfin, l'abrogation du « socle de compétences », du Livret Numérique, débarrassera le métier de la

paperasserie qui le parasite. La formation des enseignants garantira un pluralisme des approches qui est le gage de la « véritable » autonomie, l'autonomie pédagogique.

1) Partie présentée par le/a formateur-trice en s'appuyant sur l'intervention des universités populaires

En quoi l'école de l'émancipation participe-t-elle au progrès humain ?

Question directrice à laquelle la présentation peut répondre

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Comment résorber les inégalités et le déterminisme scolaires ?
- De quels moyens a besoin l'école afin d'assurer correctement ses missions ?
- Quelles garanties faut-il donner à l'école pour la préserver des influences extérieures ?

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux.

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Paul Vannier :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Questions du public

Notez ici les questions qui vous semblent les plus intéressantes auxquelles vous pourriez répondre

Question 1 :

Question 2 :

2) Partie à faire avec les participant-e-s

Questions pièges

Ces questions servent à réfléchir collectivement à comment répondre à des questions délicates qui pourraient nous être posées

- Combien recrutez-vous d'enseignant-e-s ? Comment financez-vous ces recrutements ?
- Le métier n'est plus attractif, comment allez-vous recruter autant d'enseignants, notamment en zone sensible où personne ne veut aller ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

Quiz

Retrouvez les réponses au bas du document.

- Qu'est-ce que l'émancipation ?
- Quel est le taux d'encadrement actuel des effectifs scolaires ?
- Combien d'heures de travail réel effectue un enseignant en moyenne ?

Conclusion

Personne n'est d'accord sur tout et c'est normal. Vous pouvez noter ici les passages qui vous déplaisent et en parler avec les autres participant·e·s : ont-ils/elles compris comme vous ? Ont-ils/elles des réponses à vos objections ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Quelle autre aspect du progrès humain n'a pas été traité dans cette séance et que je veux retenir ? Pourquoi est-ce primordial ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Quelle est pour moi la preuve concrète qu'une société a progressé dans « le bon sens » ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Aller plus loin

Il y a un argument qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ? Filmez-vous en train de l'expliquer lors de votre séance de formation collective, et envoyez la vidéo à universitesinsoumises@jlm2017.fr afin qu'elle soit diffusée et rajoutée sur la page des Universités populaires !

Ressources complémentaires

Toutes les ressources sont disponibles sur le site de l'*Avenir en commun* : <http://avenirencommun.fr/>

- Livret thématique « [Culture : les arts insoumis](#) » : <https://avenirencommun.fr/le-livret-culture/>
- Livret thématique « La santé, notre bien commun » : <https://avenirencommun.fr/le-livret-sante/>
- Livret thématique « ESR - le choix du savoir : des moyens pour chercher et étudier » : <https://avenirencommun.fr/livret-de-lenseignement-de-recherche/>
- Livret thématique « Éducation - l'école de l'égalité et de l'émancipation » : <https://avenirencommun.fr/le-livret-education/>
- [Séquence éducation](#) de l'émission *Esprit de campagne* spéciale chiffrage du programme : <https://www.youtube.com/watch?v=ZnESvmyQD8k>
- Séquence culture de l'émission *Esprit de campagne* spéciale chiffrage du programme : <https://www.youtube.com/watch?v=ZnESvmyQD8k>

Consultez la page des universités populaires !

Ce qu'en dit l'*Avenir en commun* :

FACE À LA GRANDE RÉGRESSION : LE PROGRÈS HUMAIN D'ABORD

65. Définir de nouveaux indicateurs de progrès humain
66. Viser l'allongement de l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé
67. Faire passer la santé d'abord et pour tous
68. Pas d'obstacle aux personnes en situation de handicap
69. Changer de logique en matière d'addiction et de drogues
70. En finir avec la souffrance sociale et la souffrance au travail
71. Faire face collectivement au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie
72. Donner la priorité aux enfants
73. Instruire mieux et davantage
74. Qualifier tout le monde
75. Refonder l'enseignement supérieur
76. Éradiquer l'illettrisme et développer l'alphabétisation
77. Démocratiser la culture et ses pratiques, soutenir ceux qui la font vivre
78. Libérer le sport et les corps de l'argent
79. Lutter contre l'agression publicitaire et la marchandisation

Réponses aux Quizz

Zoom sur la santé :

- Pourquoi la Sécu est supérieure aux mutuelles pour financer les dépenses de santé ?

>> Parce qu'elle fait de grandes économies d'échelle (elle gère beaucoup à la fois), et comme elle est obligatoire, elle n'a pas besoin de faire de dépenses de publicités et de marketing, contrairement aux mutuelles et assurances privées. La double gestion des dossiers de santé est également très coûteuse.

- Quel pays montre que le marché dans la santé est à la fois très coûteux et très inégalitaire ?

>> Les Etats-Unis d'Amérique montrent un système particulièrement inégalitaire. Le fameux « Obama care » aujourd'hui menacé, est une nette amélioration d'un système qui reste inefficace et inégalitaire. Le film *Sicko* de Mickel Moore le montre bien.

Zoom sur l'éducation

- Qu'est-ce que l'émancipation ?

>> L'émancipation est le fait de sortir (*ex-* en latin) d'une domination représentée par la main (*manus* en latin), notamment la main des parents, certes bienveillante, mais qui contrôle ce que fait son enfant. L'enfant est émancipé à partir du moment où il n'est plus sous la tutelle de ses parents. De façon générale, l'école de l'émancipation vise à donner l'opportunité aux enfants de s'émanciper de tout ce qui pourrait les surdéterminer : origine sociale, poids de la religion, de la publicité, du patriarcat, etc.

- Quel est le taux d'encadrement actuel des effectifs scolaires ?

>> Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la taille moyenne des classes est similaire en Espagne (24.3 élèves par classe) et en France (24.5 élèves par classe), mais les taux d'encadrement y sont sensiblement différents : 10.1 élèves par enseignant en Espagne, contre 14.9 élèves par enseignant en France.

- Combien d'heures de travail réel effectue un enseignant en moyenne ?

>> Il faut compter les heures de présence en classe et le travail de préparation, correction non comptabilisée, mais essentiel ! En primaire : 24h de présence en classe, dans le secondaire, 15 h pour les agrégés, 18 h pour les certifiés et professeurs de lycées professionnels. Mais il faut compter au moins une heure de préparation par heure effectuée (en moyenne), auxquelles s'ajoute le suivi des élèves, diverses réunions de concertations, conseils de classe, etc. En moyenne, les enseignants travaillent 44h/ semaine, mais cela peut aller beaucoup plus loin.

Sources : https://www.lesechos.fr/18/10/2016/lesechos.fr/0211404829136_quel-est-le-veritable-temps-de-travail-des-enseignants--.htm
<http://www.slate.fr/story/126464/temps-travail-profs>